

AVIS A LA BATELLERIE CANAL DU BLAVET

Conditions de navigation à compter du 21 mai 2014

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Considérant les dégâts et nombreux atterrissements occasionnés par les crues successives de l'hiver et notamment ceux dus à la crue du 7 février ;

Les usagers du canal du Blavet sont informés de l'ouverture de la navigation de l'écluse n°26 (Grand-Barrage) jusqu'à l'écluse n°28 (Polvern) à compter du 21 mai 2014 (9h00) pour les bateaux disposant d'un tirant d'eau n'excédant pas 1,00 mètre.

Le bief n°1 (Les Récollets) reste fermé à la navigation jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente de l'achèvement des travaux de curage.

Les conditions de navigation entre Pontivy et Hennebont sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Section | Restriction tirant d'eau | Date d'ouverture |
|---|--------------------------|------------------|
| De l'écluse n°107 (Le Ponteau) à l'écluse n°1 (Les Récollets) | Fermée | |
| De l'écluse n°1 (Les Récollets) à l'écluse n°20 (Manerven) | 1,00m | 08/05/2014 |
| De l'écluse n°20 (Manerven) à l'écluse n°23 (Kerousse) | 1,00m | 01/05/2014 |
| De l'écluse n°23 (Kerousse) à l'écluse n°26 (Grand-Barrage) | 1,00m | 17/05/2014 |
| De l'écluse n°26 (Grand-Barrage) à l'écluse n°28 (Polvern) | 1,00m | 21/05/2014 |

Malestroit, le 20 mai 2014

Le chef de la subdivision
Blavet – canal de Nantes à Brest



Laurent COUTURIER